

PROCOLE POUR LES EXAMENS ÉCRITS PRESENTIELS DE JANVIER 2022

Information à destination des étudiant·e·s

Les examens de la session de janvier 2022 se dérouleront majoritairement en présentiel. Les demandes d'exceptions seront soumises à la validation des doyens.

Le tableau ci-dessous résume les points essentiels de l'organisation des **examens écrits présentiels**, destinés à assurer la sécurité de tous. Rappelons que vous trouverez toutes les informations relatives à la situation COVID-19 sur le site : <https://www.ulb.be/fr/covid-19>

Comme pour les activités d'enseignement du premier semestre, d'un point de vue sanitaire, la capacité autorisée dans les auditoire est de 100% avec port du masque obligatoire. La capacité maximum de l'auditoire sera donc dépendante de la répartition des étudiants dans l'auditoire à savoir une place sur trois.

| Sujet | Protocole |
|--------------------------------------|---|
| Absences/maladies/quarantaine | <ul style="list-style-type: none"> • Les étudiants sous certificat médical (quelle que soit la cause), convoqués pour leur vaccination contre la COVID ou en quarantaine pour cause de COVID doivent se signaler à leur faculté au plus tard la veille du jour de l'examen selon les modalités prévues par celle-ci. • Les étudiants qui présentent des symptômes compatibles avec la COVID (et qui ne seraient pas sous certificat médical) doivent se signaler à leur faculté le plus rapidement possible et ne pas se présenter à l'examen. • Les étudiants détectés positif à la Covid-19 lors d'un test réalisé en dehors de l'ULB doivent se signaler à l'adresse covid@ulb.be. • Il est fortement recommandé à chacune et à chacun de participer une fois par semaine au testing salivaire qui est mis en place sur nos campus depuis plusieurs mois (https://actus.ulb.be/fr/actus/tests-salivaires-a-lulb). • Si vous avez séjourné plus de 48h à l'étranger avant de passer un examen, veillez à suivre strictement les mesures recommandées par les autorités fédérales. • Pour les étudiants qui disposent d'un motif d'absence valable à l'examen (raisons ci-dessus exclusivement), le titulaire tentera, dans la mesure des disponibilités des horaires, d'organiser un examen de rattrapage avant la fin de la session. |

| | |
|---------------------------------------|---|
| Note de présence | <ul style="list-style-type: none"> • Les étudiants qui souhaitent une note de présence ne doivent pas se déplacer. Une absence à l'examen sera automatiquement considérée comme une note de présence. |
| Matériel à emporter | <ul style="list-style-type: none"> • Le jour de votre examen, veuillez à emporter : <ul style="list-style-type: none"> ○ Votre masque (voir ci-dessous). ○ Votre matériel de désinfection (gel et lingette). ○ Votre carte d'identité et votre carte d'étudiant. ○ De quoi écrire. ○ Pour le reste du matériel autorisé ou non, référez-vous aux consignes des titulaires. |
| Port du masque et visière | <ul style="list-style-type: none"> • Le port du masque est obligatoire à l'intérieur de tous les bâtiments (auditoires, salles d'études, bibliothèques, laboratoires, etc.). Il est donc obligatoire durant toute la durée de l'examen • En extérieur, le port du masque est obligatoire dans les zones à forte fréquence. De manière générale, le port du masque est fortement recommandé sur l'ensemble des campus. • Chaque étudiant se présentera en possession de son masque personnel. • Le port du masque peut être accompagné du port de la visière. Le port de la visière est donc facultatif et ne remplace pas le port du masque. • Les étudiants qui ne peuvent pas porter le masque pour des raisons médicales doivent être en possession d'un certificat qui l'atteste. Le port d'une visière en plexiglas est alors obligatoire. • Si un.e étudiant.e ne porte pas ou refuse de porter le masque sans disposer de certificat médical et sans s'être annoncé, sa présence ne sera pas autorisée dans l'auditoire et il ne se verra pas proposer d'examen de remplacement. Il sera alors considéré comme absent. |
| Désinfection | <ul style="list-style-type: none"> • Chaque personne qui entre dans un bâtiment de l'ULB doit se désinfecter les mains (distributeurs mécaniques ou individuel). Du gel désinfectant sera présent dans le hall d'entrée du bâtiment. |
| Circulation dans les bâtiments | <ul style="list-style-type: none"> • Au besoin, une zone d'accueil sera organisée qui permettra aux participants de patienter dans le respect des règles de distanciation (1,5m). • En cas de non respect flagrant des consignes de sécurité, dans les files ou dans l'auditoire, l'examineur pourra faire appel au dispatching du Service protection et sécurité. |

| | |
|--|---|
| Installation dans l'auditoire | <ul style="list-style-type: none"> • L'organisation des étudiants dans l'auditoire est définie par l'enseignant. |
| Durée de l'examen | <ul style="list-style-type: none"> • La durée maximum de l'examen n'excédera pas 3 heures. • Entre deux examens se déroulant dans un même auditoire, un temps de battement est prévu. |
| Aération des auditorios | <ul style="list-style-type: none"> • Les portes resteront ouvertes durant toute la durée de l'examen, quel que soit l'auditoire. • Chaque fois que possible, l'aération naturelle sera renforcée par l'ouverture des fenêtres toutes les 1h30, par le personnel de surveillance. (prévoyez donc des vêtements chauds). |
| Etudiants à besoins spécifiques (EBS) | <ul style="list-style-type: none"> • Chaque étudiant-e ayant obtenu le statut EBS-ESH peut faire la demande à la cellule EBS/ESH de passer <u>un examen présentiel</u> dans un local surveillé sur chaque campus lui permettant la mise en œuvre des aménagements raisonnables (tiers-temps, ordinateur, ...). Les salles permettront le respect des règles de distanciation (1 place sur 3). Sauf exception justifiée, il n'y aura pas de plexi disponible dans la salle d'examen. |
| Bibliothèques | <p>Les bibliothèques seront accessibles pendant la durée des examens. Des salles d'étude silencieuses complémentaires sont organisées notamment dans les restaurants du Solboch et d'Erasmus.</p> <p>Pour plus d'information, veuillez consulter les liens suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bibliothèques : https://actus.ulb.be/fr/actus/covid-19-etudiant-e-s#Bibliotheques • Salles d'étude : https://actus.ulb.be/fr/actus/covid-19-acces-aux-salles-detude-et-aux-salles-de-travail |
| Soutien aux apprentissages | <p>Le service d'accompagnement aux apprentissages propose aux étudiants des trucs et astuces pour préparer et présenter les examens en fonction de leurs modalités. Les étudiants peuvent s'entraîner avec l'outil test et participer à des simulations d'examen (examen blanc, etc.). N'hésitez pas à orienter les étudiants vers le site « Acteurs de votre réussite ».</p> |
| Gestion des visites de copies | <p>En 2 temps :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une séance d'explication des réponses à l'attention des étudiants. Les étudiants doivent s'y inscrire. • Pour ceux qui le désirent, <u>à condition d'avoir participé à la séance précédente</u>, un rendez-vous pourra être pris avec l'enseignant pour une analyse de sa copie. |